

Conseil Municipal du 5 juillet 2021

Convocations faites le 30/06/2021

Délibération n° 2021/

N° 714 9.4

Délibération affichée le 6/07/2021

Membres en Exercices 23

**OBJET : MOTION CONTRE LA FERMETURE DE CLASSES
AU COLLEGE**

L'an deux mille vingt-et-un, le cinq juillet, le Conseil Municipal de la Commune de DAMELEVIERES étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Christophe SONREL, Maire.

Présents : MMS SONREL DUJARDIN LARIDANT GRUCKER
LOUIS VILLAUME PIERRE PYTHON GESQUIERE
MMES CHERY-GAUDRON PENAROYAS AUBURTIN LEGRAS
GARILLON CARRASCO

Excusé(e)s et représenté(e)s :

Mme SAINT DIZIER représentée par Mme CHERY GAUDRON
Mme OHNET représentée par Mme PENAROYAS
Mme SCHLERET représentée par Mme LEGRAS
M. RUYER représenté par M. GESQUIERE
M. DARGENT représenté par Mme GARILLON
Mme LEROY représentée par Mme CARRASCO
M. ALLALA représenté par M. SONREL
Mme CARPENTIER représentée par M. LARIDANT

Il a été procédé conformément à l'article 53 de la loi du 05 Avril 1884, à l'élection d'une secrétaire pris au sein du conseil, Madame Blandine LEGRAS ayant obtenue la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

M. le Maire propose la motion suivante :

**MOTION CONTRE LA FERMETURE DE CLASSE
AU COLLEGE LANGEVIN-WALLON**

Les moyens octroyés par le rectorat ne permettent pas de maintenir 5 classes de 6ème pour la prochaine rentrée scolaire 2021-2022. Ceci aura pour conséquence des classes surchargées à 30 élèves par classe. Le conseil municipal de Damelevières déplore les conséquences de cette décision :

> Dégradation de la qualité de l'enseignement et des conditions de travail des élèves et des équipes pédagogiques :

Les élèves perdront en accompagnement personnalisé nécessaire à leur réussite. Leurs conditions d'apprentissages seront plus difficiles. Ces temps personnalisés ont d'autant plus d'importance en cette période de crise sanitaire alors que nous constatons des retards d'apprentissage accentués par les confinements successifs.

> Dégradation des conditions sanitaires d'accueil des élèves et des équipes pédagogiques :

En cette période où nous mettons en œuvre des protocoles sanitaires limitant au maximum les brassages d'élèves et où nous évitons les regroupements des personnes dans des espaces restreints, il est paradoxal que l'Education Nationale, par unique objectif comptable, réduise le nombre de classes dans une école et de fait augmente le nombre d'élèves par classe. Les distanciations physiques ne pourront être respectées.

> Dégradation des conditions sécuritaires d'accueil des élèves et des équipes pédagogiques :

Les salles de classes ne permettent pas d'accueillir 30 personnes sans condamner les issues de secours.

Après délibération le conseil municipal :

- s'oppose fermement à cette décision, s'associe au mouvement initié par les enseignants et les parents d'élèves pour obtenir des moyens supplémentaires afin de maintenir 5 classes de 6ème au collège Langevin-Wallon.

Vote à l'unanimité.

Pour copie conforme
Le Maire, C. SONREL

